RCS : BAR LE DUC
Code greffe : 5501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00122
Numéro SIREN : 409 936 309
Nom ou dénomination : PERARD

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2022 sous le numéro de dépôt B2022/000750

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL (1)

Formulaire obligatoire (art. 53 du Code général des impôts)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : SAS PERARD — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : Zone de Baleycourt 55100 VERDUN — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 0 9 9 3 6 3 0 9 0 0 0 2 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/08/2021

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	49 046	AG 48 896	150
		Fonds commercial (1)	AH	390 000	AI	390 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP	22 317	AQ 13 508	8 809
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 589 624	AS 793 658	795 965
		Autres immobilisations corporelles	AT	659 655	AU 393 245	266 410
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX	53 380	AY	53 380
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	20 400	CV	20 400
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	5 432	BI	5 432
		TOTAL (II)	BJ	2 789 857	BK 1 249 308	1 540 548
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	714 844	BM	714 844
		En cours de production de biens	BN	1 023 909	BO	1 023 909
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	78 301	BS	78 301
		Marchandises	BT	114 950	BU 20 026	94 924
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	19 190	BW	19 190
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 658 486	BY 32 553	1 625 932
		Autres créances (3)	BZ	306 771	CA	306 771
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE	
		Disponibilités	CF	378 145	CG	378 145
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	94 348	CI	94 348
		TOTAL (III)	CJ	4 388 948	CK 52 579	4 336 368
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 178 805	1A 1 301 888	5 876 916

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PERARD — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 846 546)	DA	846 546
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	84 654
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 250 614
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	652 541
	Subventions d'investissement	DJ	206 023
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	3 040 380
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	116 987
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	116 987
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	975 084
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	283 715
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	334 904
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	770 785
	Dettes fiscales et sociales	DY	355 057
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 719 548
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 876 916

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 735 288
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	77 995

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PERARD — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	443 667	FB	(46 000)	FC	397 667	
	Production vendue biens *	FD	4 277 105	FE	3 670 933	FF	7 948 039	
	Production vendue services *	FG	174 380	FH		FI	174 380	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 895 153	FK	3 624 933	FL	8 520 086	
	Production stockée*					FM	101 615	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	8 907	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	56 772	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 641	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	8 690 023	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	285 872	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	49 419	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	4 166 126	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(190 809)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 199 126	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	62 448	
	Salaires et traitements*					FY	1 562 005	
	Charges sociales (10)					FZ	465 834	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	318 029	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	20 975	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	330 803	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	8 269 833	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	420 190	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 791	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	18	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 809	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	18 488	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	18 488	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(16 679)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	403 511	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise SAS PERARD — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7 924
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	314 725
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	17 708
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	340 358
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	17 608
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	6 795
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	24 404
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	315 954
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	66 924
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	9 032 192
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	8 379 650
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	652 541

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	59 583
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 792
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	42 689
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	329 712
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Désignation de la société : **SAS PERARD**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/08/2021** , dont le total est de **5 876 917 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant **un bénéfice de 652 542 euros.**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/11/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014..
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	390 000			390 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 047			49 047
Immobilisations incorporelles	**439 047**			**439 047**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	22 318			22 318
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 054 196	545 804	10 376	1 589 624
- Installations générales, agencements aménagements divers	171 102	3 926	3 287	171 741
- Matériel de transport	166 778	192 827	32 162	327 443
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	148 824	14 226	2 578	160 472
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	526 230		526 230	
- Avances et acomptes		53 380		53 380
Immobilisations corporelles	**2 089 447**	**810 162**	**574 631**	**2 324 978**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	20 400			20 400
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 433			5 433
Immobilisations financières	**25 833**			**25 833**
ACTIF IMMOBILISE	**2 554 327**	**810 162**	**574 631**	**2 789 857**

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2021
Éléments achetés	390 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**390 000**

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL 2IPE 55120 LAVOYE	40 000	250 491	51,00	19 127
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Notes sur le bilan

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	20 400	20 400			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 319	3 577		48 896
Immobilisations incorporelles	**45 319**	**3 577**		**48 896**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 862	2 647		13 509
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	570 746	233 288	10 376	793 659
- Installations générales, agencements aménagements divers	144 311	10 001	2 797	151 516
- Matériel de transport	72 931	55 547	25 888	102 590
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	128 716	12 970	2 546	139 140
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**927 566**	**314 453**	**41 606**	**1 200 413**
ACTIF IMMOBILISE	**972 886**	**318 029**	**41 606**	**1 249 309**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 065 040 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 433		5 433
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 658 487	1 658 487	
Autres	306 772	306 772	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	94 349	94 349	
Total	**2 065 040**	**2 059 607**	**5 433**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	135
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	4 964
Total	**5 099**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 846 546,00 euros décomposé en 846 546 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	116 988				116 988
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**116 988**				**116 988**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 384 644 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	77 996	77 996		
- à plus de 1 an à l'origine	897 089	247 734	649 355	
Emprunts et dettes financières divers (*)	230 838	230 838		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	770 786	770 786		
Dettes fiscales et sociales	355 057	355 057		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	52 878	52 878		
Total	**2 384 644**	**1 735 289**	**649 355**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	268 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	201 675			
(**) Dont envers les associés	52 878			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 52 878 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS. FACT. NON PARVENUE	252 104
INT. COURUS/EMPRUNT ETAB.	4 533
BANQUE - INTÉRETS COURUS À PAYER	358
CONGES A PAYER	101 971
PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	10 346
CHARGES SOCIALES/CP	37 631
ETAT AUTRES CH. A PAYER	10 995
PROV. FORMAT. PROF. CONTINUE	2 789
PROV. TAXE APPRENTISSAGE	1 449
Total	**422 174**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST. D AVANCE	94 349		
Total	**94 349**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	4 253 914	3 670 933	7 924 848
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	23 191		23 191
Travaux	52 348		52 348
Etudes			
Prestations de services	248		248
Ventes de marchandises	443 667	-46 000	397 667
Produits des activités annexes	121 784		121 784
TOTAL	**4 895 154**	**3 624 933**	**8 520 087**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 8 500 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			**94 161**		**94 161**
Cumul exercices antérieurs			26 624		26 624
Dotations de l'exercice			21 515		21 515
Amortissements			**48 139**		**48 139**
Cumul exercices antérieurs			36 297		36 297
Exercice			21 820		21 820
Redevances payées			**58 117**		**58 117**
A un an au plus			21 818		21 818
A plus d'un an et cinq ans au plus			24 866		24 866
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			**46 684**		**46 684**
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			941		941
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			**941**		**941**
Montant pris en charge dans l'exercice			**59 583**		**59 583**

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

L'engagement en indemnité de départ à la retraite au 31 Août 2021 est de 120 219 €.

Elle a été calculée selon les hypothèses suivantes :
- Age de départ à la retraite : 64 ans pour les non-cadres, 66 ans pour les cadres
- Départ à l'initiative du salarié
- Indemnité calculée charges sociales comprises
- Taux d'actualisation : 0.45%

Le montant couvert par un contrat d'assurance est de 737 €.

PERARD
Société par actions simplifiée
au capital de 846 546 euros
Siège social : Avenue de l'Europe
ZI de BALEYCOURT
55100 VERDUN
409 936 309 RCS BAR LE DUC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 FÉVRIER 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 août 2021** s'élevant à 652 541,79 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	652 541,79 euros
A titre de dividendes Soit 0,12 euro par action	100 000,00 euros
Le solde	552 541,79 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 803 156,78 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :
- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 août 2021** éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Il est toutefois précisé que les personnes morales ne peuvent bénéficier de cet abattement

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2018 :
Néant

Exercice clos le 31 août 2018 :
Néant

Exercice clos le 31 août 2020 :
200 000,00 euros, soit 0,24 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros étant précisé que les personnes morales ne peuvent bénéficier de cet abattement

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 février 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

P5INVESTISSEMENTS PAR ABREVIATION P5I

ALEXANDRE FELTEN

SAS PERARD

ZI DE BALEYCOURT
AVENUE DE L'EUROPE
55100 VERDUN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 août 2021

Aux associés,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision ordinaire de l'assemblée générale en date du 26 juin 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS PERARD relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre société, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ont bien été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Metz
Le 12 février 2022

